

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. (ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.)

Almanach Français.

- Vendredi 8 (1793). — Combat de Marquion, par le général Kilmain, contre les Coalisés.
- (1794). — Prise de Treves, par le général Moreau, contre les Prussiens.
- (1796). — Combat de Gundel-Fingen, par le général Duchesne, contre les Autrichiens.
- (1809). — Combat d'Arzobispo, par le maréchal Soult, contre les Espagnols.
- (1812). — Combat d'Inkova, par Napoléon contre les Russes.

NAVIRES ATTENDUS POUR MONTEVIDEO ET BUENOS AYRES.

Havre—Le Paraná.

MONTEVIDEO.

Aout 7 1845.

A PROPOS DUNE

RECTIFICATION IMPORTANTE.

INSEREE DANS NOTRE NUMERO DE MARDI 5.

UNE RECTIFICATION NOUS A ETE IMPOSEE, ET N'A TROUVE PLACE QUE MALGRE NOUS, DANS NOTRE NUMERO D'AVANT-HIER.

Lorsque samedi dernier nous écrivions : *trois légionnaires des Chasseurs Basques ont été blessés*, nous ne pensions pas que la qualification de *légionnaire* que nous donnions aux Chasseurs Basques, put éveiller la moindre susceptibilité, et provoquer une rectification qui pourrait presque passer pour une offense de notre part : nous en repoussons donc toute responsabilité, et nous formulons à la deuxième brigade de garde nationale, et au bataillon des Chasseurs Basques les quelques explications suivantes :

Nous nous sommes servi du mot *légionnaire* parce que c'était le seul, pour exprimer notre idée, qui nous parut pouvoir être employé avec plus de décence. Nous ne voulions pas dire *trois Chasseurs Basques*, cela ne nous semblait pas convenable ; nous ne pouvions pas dire *trois soldats du bataillon des Chasseurs Basques*, car l'un des blessés était en grade ; nous ne devions pas dire *militaires*, car ce titre implique une part directe du gouvernement sur l'individu, et irrésistible à volonté par celui-ci ; le nom de *légionnaire* nous paraissait donc le seul applicable en cette circonstance, et nous l'avons employé sans partialité, sans intention, ni hostile, ni favorable à la légion ou au bataillon des Chasseurs Basques.

Cela dit, nous ajouterons quelques réflexions que l'occasion nous suggère, et qui établiront d'une manière irrévocable, le degré d'indépendance et de justice que nous désirons qu'on reconnaisse en nous, et la mesure des convenances que nous avons adoptées dans notre rédaction, seul moyen d'ailleurs qui nous paraît plus propre à donner du crédit et de la popularité à un journal.

Pénétré de la pensée que dans un pays qui n'est pas le

sien, une feuille périodique ne doit point avoir de couleur saillante souvent hostile au gouvernement existant, mais doit au contraire s'attacher particulièrement à défendre les intérêts des masses et surtout de ses concitoyens, lorsque nous nous chargeâmes de la rédaction du *Patriote*, nous déclarâmes formellement notre intention de ne vouloir point servir d'instrument à tel ou tel autre parti, au-dessous du but avoué que s'était proposé le journal à l'époque de sa création : *le maintien du gouvernement établi*. Depuis cette époque, nous avons suivi la même ligne de conduite, et nous avons évité dans notre rédaction tout ce qui aurait pu froisser quelque intérêt privé.

Revenons à la qualification :

Le bataillon des Chasseurs Basques depuis qu'il se sépara de la Légion, ne porte plus de fait le nom de *Légion*, et les chasseurs de ce bataillon n'ont plus droit par cette regrettable séparation au titre de *Légionnaire*.

La deuxième brigade de garde nationale depuis que, sur la demande de sa dissolution par le gouvernement français, elle renonça volontairement à ses couleurs, sacrifia sa nationalité à des intérêts majeurs, se nationalisa orientale et prit le nom de deuxième brigade de garde nationale, ne porte plus de fait le nom de *Légion*, et les volontaires de la deuxième brigade n'ont plus droit par cette renonciation spontanée au titre de *légionnaires*.

Mais pour cela, et nous le demandons à tous les hommes de cœur et de bon sens, le bataillon des Chasseurs Basques, la deuxième brigade de garde nationale, ont-ils cessé d'être toujours et pour tous la *Légion Française* ? nous ne le pensons pas : et pour nous, la séparation des uns, la renonciation des autres ne sont que des actes en dehors de leur caractère, de quelques incidents, inévitables sans doute, de leur existence. Oui ! pour nous les uns et les autres sont toujours des *légionnaires*, oui, et malgré les couleurs qu'ils portent se sont toujours des compatriotes, des frères ; et malgré leur nationalité orientale ce sont toujours des *FRANÇAIS*.

Mais qu'en dira-t-on aussi : que, parce qu'à une époque de crise, nos légionnaires ont renoncé à leurs couleurs et à leur nationalité, pour pouvoir plus sûrement défendre leurs propriétés et leurs vies, qu'un gouvernement mal éclairé sur notre position ne garantissait pas suffisamment ; croira-t-on disons-nous, que nos légionnaires ne soient plus pour notre amiral, pour nos ministres, pour notre consul, que de froids étrangers ? Croira-t-on que parce qu'ils combattent *honorablement* sous les drapeaux d'une patrie adoptive, l'amiral, les ministres, le consul ne reconnaissent plus en eux des compatriotes dignes à tous égards de leur puissante protection ! Oh ! qu'on se détrompe ; chez nos agents d'aujourd'hui, nous ne saurions en douter, cette pensée n'a jamais trouvé place, et pour eux les français d'autre fois, sont toujours des français.

Le jour n'est peut-être pas éloigné où justice sera faite, où les immortelles couleurs sous lesquelles notre roi combattait à Fleurus et à Jemmapes leur seront rendues ; et la deuxième brigade de garde nationale, et le bataillon des Chasseurs Basques redeviendront comme aux premiers jours la *LÉGION FRANÇAISE*.

ERRATA.

Dans les premières lignes du second paragraphe de notre article d'hier, au lieu de : *FORCES NOMBREUSES*, lisez : *PEU NOMBREUSES*.

(Suite à notre article d'hier. 1.)

Nous avons à nous occuper aujourd'hui d'un des plus nobles caractères qui aient défendu dans ces contrées les intérêts confiés à leur vigilante protection. Le public aura déjà nommé avec nous

M. BUCHET - MARTIGNY ;

mais, afin de bien éclairer la position et de pousser jusque dans leurs derniers retranchements les intrigues et l'animosité de Rosas, jetons, pour quelques instants, un coup-d'œil en arrière.

L'honorable ministre que nous venons de nommer arrivait à Buenos-Ayres quelques temps avant la déclaration du blocus : il venait de conclure des traités d'amitié et de commerce entre la Colombie, la Bolivie et la France, et de remplir au Pérou et au Chili, avant de quitter le continent, une mission spéciale dont il avait été chargé. De tels antécédents, l'activité et la fermeté bien connues de M. Martigny, et les excellentes relations qui avaient régné entre lui et le général Santa-Cruz, alors président de la Bolivie contre laquelle Rosas était en guerre, tout ceci devait exciter les républiques du cercle rosiste, dont le but fixe, comme nous l'avons vu jusqu'à ce moment, est de retarder autant que possible l'établissement de traités avec les puissances européennes. Aussi notre ministre fut-il accueilli par le gouvernement buenos airen avec une politesse si froide que partout ailleurs elle eut paru de l'inconvenance.

Mais ses lettres de créance lui avaient été adressées au Chili où le croyait encore notre ministère. Bien que depuis plusieurs années il fut hors de France, il attendait cependant quelque temps en raison des circonstances dont il avait su apprécier toute la gravité, en approuvant pleinement dès ce moment, comme chef de poste désigné à la légation de cette résidence, la ligne de conduite qu'avait suivie M. Roger pendant son intérimat, c'est-à-dire depuis la mort de M. le marquis de Vins de Peysac.

Les titres nécessaires à M. Martigny se faisant attendre, il se rendit en France d'où il nous revint après quelques semaines de séjour, malgré quatre années laborieuses passées à l'étranger.

C'est alors que s'éloigna M. Roger, au milieu des regrets de ses concitoyens, dont il avait mérité les sympathies, non-seulement par ses services administratifs, mais encore par son énergie. Citons un fait : pendant qu'Orbe, encore au pouvoir se débattait systématiquement contre nos demandes les plus fondées, la discussion s'échauffa tellement de sa part qu'il en vint même à la menace. Sous la direction de M. Roger, qui se montra infatigable, la population française armée assigna dès lors les points de réunion d'où elle pourrait se défendre facilement des puériles attaques qu'annonçait Orbe et qu'il s'est bien gardé de réaliser. Tout ce

(1) Voir nos numéros des 20, 24, 25, 26, 27, 29. 1er et 7 août

qu'a fait M. Roger, avant et pendant le blocus, a d'ailleurs reçu l'approbation de notre gouvernement, nous n'en voulons d'autre preuve que celle que nous avons déjà consignée; c'est le consulat important qui lui est confié aujourd'hui.

Continuons l'historique des événements qui se sont passés sous nos yeux. Quelques-uns de nos lecteurs qui y ont assisté ne verraient peut-être point d'abord le but que nous nous proposons, qu'ils veulent bien attendre quelques jours, et nous sommes certains qu'ils se prononceraient avec nous sur les conséquences de tous les faits que nous avons exposés.

A cette époque l'armée argentine s'interne dans le territoire de cette République fit quelques mouvements qui pouvaient faire soupçonner que, bien que surveillée et constamment hostile par les forces nationales, elle voulait tenter une attaque contre la capitale. Après s'être assuré du concours des Français résidents, M. l'amiral Leblanc n'hésita point à mettre à terre cinq cents de nos braves marins autour desquels devait se réunir le bataillon des Volontaires qui, à la première revue, se composa de 900 hommes, de 1200 à la seconde et de plus de 1500 à la troisième. Le jour de l'alarme il y avait 2000 citoyens sous les armes. Unis à notre marine, et grâce aux intelligentes dispositions prises pour la défense de la place, ils étaient plus que suffisants pour la garantir d'un coup de main : mais il ne s'agissait que d'une division de cavalerie argentine aux ordres du colonel Oriental Lavalleja, qui venait ravager les environs et commettre des atrocités dont un soldat digne de ce nom devrait rougir en tout pays, en toute circonstance.

Constatons bien que l'armement de la population n'eut lieu que sur l'avis direct et presque officiel de nos autorités: elles avaient reconnu dès lors à cette époque comme MM. les ministres de France et d'Angleterre, d'Angleterre et de France que tout était à craindre pour les étrangers des hostilités de l'ennemi, qu'ils devaient se mettre en garde et que les armes qu'ils prenaient en main, n'indiquaient aucune ingérence dans les affaires du pays, sinon l'intention de mettre leurs familles et leurs intérêts à l'abri d'actes déjà trop connus. Voilà donc la troisième levée de boucliers obligée faite par les étrangers contre un système menaçant. Ces trois démonstrations indispensables ainsi autorisées par ceux appelés à nous diriger n'étaient-elles point à l'avance la justification, inutile d'ailleurs, mais inattaquable du mouvement des dignes Légions nées par l'instinct de la conservation et qui ont pu ainsi dire préparé à MM. Deffoudis et Ouseley, le terrain sur lequel ils sont appelés à agir en ce moment.

Ce fut alors cependant que la *Mashorca* rugissante vociférait et mentait la conquête — et le danger cessant à chacune de ces trois occasions, le citoyen sans songer à la récompense des services rendus, déposait ses armes et retournait noble et désintéressé à sa tâche habituelle, aux soins de la famille qu'il avait dû protéger.

(La suite au prochain numéro.)

C'est une bien douce satisfaction pour le journaliste qui écrit dans un pays étranger, à plus de deux mille lieues de sa patrie, de n'avoir à signaler dans son journal, en parlant des agents de son gouvernement, que des actes qui leur font honneur. A une époque malheureuse et presque saignante encore, si nous avons dû, bien des fois, enregistrer dans nos colonnes les aberrations inconcevables de notre consul, depuis quelque temps du moins, nos nouveaux agents nous ont habitués à populariser partout leur noble conduite à notre égard.

Plus d'une fois déjà nous avons avec respect adressé des éloges bien mérités à notre

amiral, et notamment pour des services journaliers rendus à nos nationaux; nous venons aujourd'hui, et nous oserions manquer à notre devoir de publiciste en gardant le silence, témoigner de sa sollicitude pour tout ce qui touche aux intérêts de la navigation et du commerce.

Un bruit avait couru ces jours derniers que le feu de l'île de Flores avait été éteint par les troupes d'Oribe, qui l'occupaient. Ce bruit parvint aux oreilles de l'amiral Lainé, et immédiatement il expédia le brick le *Dassas* pour vérifier le fait, et rélever le feu ou le remplacer par un fanal dans le cas où il serait éteint. Le *Dassas* partit pour remplir sa mission et trouva le feu de Flores en bon état; cinq soldats et un officier d'Oribe sont préposés à sa garde et ils ont promis de continuer à l'entretenir. Du reste, il n'avait nullement été question de l'éteindre. Le commandant Depanis a donné à l'officier chargé de la surveillance du feu, un permis pour continuer à faire des vivres au Buceo.

Oribe en a-t-il donné un à la garde du Cerro? Non: bien loin de là, car il a fait au contraire, détruire, la nuit, par ses soldats, le feu qui dominait au loin la rivière, et pouvait seul indiquer aux marins par une nuit obscure le port de Montevideo. Mais la générosité des troupes françaises ne se dément jamais.

Puisque l'occasion nous fait parler de plus nous rappellerons à la sollicitude du gouvernement et des amiraux étrangers, la nécessité de rétablir promptement le feu du Cerro et de le faire respecter à l'avenir.

— On lit dans le *Constitucional* :

Il paraît certain que Manuel Oribe a donné des ordres peremptoires pour faire retirer toutes les familles qui sont sous sa dépendance, pour le Durasno.

On parle d'un nouveau décret d'Oribe par lequel il met l'embargo sur tous biens appartenant aux sauvages unitaires et aux étrangers. Nous ignorons si ce bruit est fondé; mais la mesure n'est pas nouvelle, car depuis le commencement de l'invasion, se rendant maîtres des biens et de l'existence de tous, ils se sont appropriés les propriétés de ceux qu'on désignait comme unitaires, sans excepter celles des étrangers établis.

THEATRE DU COMMERCE.

Brillante représentation variée LIRICO DRAMATICO-MIMIQUE par la société des amateurs italiens.

Les amateurs italiens desirant, pour leur part, célébrer le salut de la République Orientale, se sont proposés d'offrir au public éclairé de Montevideo, la représentation suivante :

- 1° . Ouverture à grand orchestre;
- 2° . L'hymne nouveau, *l'Intervention anglo-française*, chantée par M. Lagomarsino, paroles et musique de deux amateurs de la compagnie.
- 3° . 1er. acte du *Drame Original* :

LE CRIME PUNI

OU

LA CONSTANCE CONJUGALE.

- 4° . Cavatine, *Il mio piano* chantée par M. Lionni;

- 5° . Second acte du drame;
- 6° . Grand duo de l'opéra *Rissa et Claudius*, chanté par MM. Lagomarsino et Lionni.
- 7° . Troisième acte du drame;
- 8° . Pièce à grand orchestre;
- 9° . Quatrième acte du drame;
- 10° . Pièce à grand orchestre,
- 11° . Cinquième acte du drame,
- 12° . L'admirable 3me. acte, qui a toujours été bien applaudi, de l'opéra *Torquato Tasso*, chanté par M. Lagomarsino avec des chœurs.
- 13° . Ouverture à grand orchestre.
- 14° . La belle et nouvelle pantomime intitulée :

LE BARBIER MORT

à 7 heures et demie.

Les billets seront en vente depuis samedi.

AVIS DIVERS.

On demande un cuisinier ou une cuisinière de bonne conduite dans une famille étrangère, rue de las Camaras, n° 46.

AVIS.

Le brick français fin voilier *AVE-MARIA*, capitaine Boutruche, mettra à la voile pour RIO-GRANDE, le vendredi, 8 courant.

S'adresser pour passage, chez son consignataire, rue de las Camaras, n° 43.

AVIS.

La personne qui, par mégarde, aurait levé une lettre à la poste, à l'adresse de Dominique Dutour, est priée de la remettre chez M. Felix Dager, rue des Trente-Trois, ou au bureau du PATRIOTE.

AVIS.

Toutes les personnes qui auraient des comptes à régler avec le soussigné, soit particuliers, soit de la légion, sont priées de se présenter à son domicile, depuis 8 heures jusqu'à midi, dans le plus bref délai possible, rue del Rincon n° 215, pour être reconnus et signés par lui.

J. C. THIEBAUT.

AVIS.

A louer, cinq pièces avec cuisine, cour, etc. bonnes pour un négociant ou un consignataire, le tout à un prix modéré, rue du 25 de Mai, n° 298, ci-devant rue du Porton.

S'adresser pour traiter à la même maison.

POMMES TAPÉES.

Rue del Rincon, n° 77, en face de l'horlogerie de MM. Rochon, on a reçue une quantité de pommes tapées bien conservées, et qui seront vendues à 18 vingtins la livre. On trouvera dans le même magasin un assortiment complet de comestibles à des prix très modérés.

Le Propriétaire-Gérant, Jb. REYNAUD:

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.